

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 680**2 juillet 2004****SOMMAIRE**

Acronyme S.A., Luxembourg	32611	IN Holdings I, S.à r.l., Luxembourg	32623
AGF Ré Lux S.A., AGF Réassurances Luxembourg	32595	IN Holdings I, S.à r.l., Luxembourg	32625
Aischa Finanzas S.A., Larochette	32613	Intels Group S.A., Moutfort	32612
AKH Luxco, S.C.A., Luxembourg	32596	Invensys European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	32608
Automobiles de Luxe S.A., Foetz	32607	Invensys Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32608
Automobiles de Luxe S.A., Foetz	32608	Ipsila S.A., Luxembourg	32606
Bash, Vreugne & Associés S.A., Luxembourg	32615	ITI, International Trade & Invest S.A., Luxembourg	32618
Benetton Real Estate International S.A., Luxembourg	32594	Jota International S.A., Luxembourg	32625
Comiplant S.A.	32614	Jota International S.A., Luxembourg	32625
Comiplant S.A.	32614	Jota International S.A., Luxembourg	32625
Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Luxembourg	32639	Jota International S.A., Luxembourg	32625
Copytrend, S.à r.l., Luxembourg	32640	KA Investments Holding S.A., Luxembourg	32613
Copytrend, S.à r.l., Luxembourg	32640	Kookmin Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	32616
Cordalia S.A., Luxembourg	32610	KoSa Funding Company, S.à r.l., Luxembourg	32626
Crédit Agricole Indosuez Conseil S.A., Luxembourg	32617	Kupura, S.à r.l., Bertrange	32618
Crédit Agricole Investor Services Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	32619	Logisys S.A., Luxembourg	32621
Drayton S.A., Luxembourg	32594	Logisys S.A., Luxembourg	32622
FASTNET Luxembourg, Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg S.A., Luxembourg	32618	Mapicius S.A., Luxembourg	32595
FASTNET Luxembourg, Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg S.A., Luxembourg	32619	Masco Europe, S.à r.l., Munsbach	32594
Faris Holding S.A., Luxembourg	32611	Mectex S.A., Luxembourg	32615
Faris Holding S.A., Luxembourg	32612	Mike Schaack, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32638
Fastnet Europe S.A., Luxembourg	32619	Mike Schaack, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32639
(The) Fastnet House S.A., Luxembourg	32619	Miller & Portland S.A., Luxembourg	32616
Finro S.A., Luxembourg	32614	Miller & Portland S.A., Luxembourg	32616
Fullmotion Holding S.A., Luxembourg	32611	Motor Lux S.A., Luxembourg	32618
Fullmotion Holding S.A., Luxembourg	32612	Namaniso S.A., Luxembourg	32615
Gauguin S.A., Luxembourg	32616	Namaniso S.A., Luxembourg	32615
Giofin S.A., Luxembourg	32622	Namaniso S.A., Luxembourg	32617
Giofin S.A., Luxembourg	32622	Nelke Holding S.A., Luxembourg	32615
Guidant Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32594	Nordea Fund of Funds, Sicav, Findel	32619
Holz-Bois S.A., Luxembourg	32608	Nordea Investment Funds S.A., Luxembourg	32617
		OZ S.A., Luxembourg	32614
		Per Investments Holding S.A., Luxembourg	32612
		Philips International Finance S.A.H., Luxembourg	32609
		Philips International Finance S.A.H., Luxembourg	32610
		Private Equity Pool 2003/2004, S.à r.l., Luxembourg	32596
		Pura Holding S.A., Luxembourg	32610
		Quartic S.A.H., Luxembourg	32607

R.S. Consulting S.A., Luxembourg	32604	Sorep S.A., Schiffange	32616
Savoia, S.à r.l., Luxembourg	32594	Specialty Materials Investors, S.à r.l., Luxembourg	32640
Scientific Research Group S.A.H., Luxembourg ..	32601	Torus S.A., Luxembourg	32617
Sealed Air Luxembourg I, S.à r.l., Munsbach	32613	(The) Umoja Company S.A., Luxembourg.....	32639
Sealed Air Luxembourg II, S.à r.l., Munsbach	32614	(The) Umoja Company S.A., Luxembourg.....	32639
Sealed Air Luxembourg S.C.A., Munsbach	32614	Venture Holding S.A., Luxembourg	32620
Sidacier Holding S.A., Luxembourg	32613	Venture Holding S.A., Luxembourg	32620
Siparex Small Cap Value S.C.A., Luxembourg ...	32640	Venture Holding S.A., Luxembourg	32620
Société d'Investissement des Douze S.A., Luxembourg	32615	Wildebrees Holding S.A., Larochette.....	32612
Somet (Far East) Limited S.A., Luxembourg.....	32618	Worldwide Industrial, S.à r.l., Luxembourg	32613

SAVOIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.031.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038025.3/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

GUIDANT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.448.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038028.3/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

BENETTON REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 79.876.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01350, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 6 mai 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(038225.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

MASCO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach.
R. C. Luxembourg B 68.104.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038031.3/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

**DRAYTON S.A., Société Anonyme,
(anc. Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.520.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038023.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

AGF RE LUX, AGF REASSURANCES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 25.228.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ASSURANCES GENERALES DE FRANCE IART, une société régie par le droit français, établie et ayant son siège social au 87, rue de Richelieu, 75002 Paris (France),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Charles Besnehard, managing director, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné le 10 mars décembre 2004.

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de AGF REASSURANCES LUXEMBOURG, en abrégé AGF RE LUX, (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'unique actionnaire de la Société, constituée suivant acte notarié, le 3 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 44 du 21 février 1987 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.228, ayant son siège social au 14 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 461 du 20 juin 2001.

II.- Que le capital social de la Société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action.

III.- Que la partie comparante, la société ASSURANCES GENERALES DE FRANCE IART, en tant que actionnaire unique, a pris la résolution de dissoudre la Société et de nommer Monsieur Charles Besnehard en tant que liquidateur de la Société.

IV.- Que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V.- Que la partie comparante déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

VI.- Que la partie comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VII.- Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au liquidateur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte.

VIII.- Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Besnehard, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2004, vol. 885, fol. 37, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.J. Wagner.

(038701.3/239/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

MAPICIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.847.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

MAPICIUS S.A.

Signatures

Administrateurs

(037653.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

PRIVATE EQUITY POOL 2003/2004, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 1.500.000,- EUR.**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 94.994.*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 mars 2004*

L'associé unique a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société, pour une durée indéterminée, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, Société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour PRIVATE EQUITY POOL 2003/2004, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037355.3/1005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

AKH LUXCO, Société en Commandite par Actions.Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.981.

In the year two thousand and four, on the fourteenth of April.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of AKH LUXCO (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 98.981, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 13 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 March 2004, number 330. The articles of incorporation were last amended by a notarial deed of the undersigned notary on 10 March 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 11:30 a.m., with Mrs Florence Bal, jurist, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company of an amount of one hundred ten thousand four hundred fifty-seven euros fifty cents (EUR 110,457.50), in order to increase it from its present amount of two hundred twenty-nine thousand twenty-five euros (EUR 229,025.-) up to three hundred thirty-nine thousand four hundred eighty-two euro fifty cent (EUR 339,482.50) through the issue of six hundred forty-nine (649) Class Y Ordinary Shares, fifty-one thousand eighty-nine (51,089) Class A Ordinary Shares, and thirty-six thousand six hundred twenty eight (36,628) Class B Ordinary Shares, all having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

2. Issue of fifty-seven thousand five hundred eighty (57,580) Class C Founder Shares with a nominal value of twenty-one cent (EUR 0.21) per share, and fifty-eight thousand seven hundred fifty-five (58,755) Class D Founder Shares with a nominal value of nine cent (EUR 0.09) per share;

3. Subsequent amendment of articles 6.1 and 6.2 of the articles of incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company of an amount of one hundred ten thousand four hundred fifty-seven euros fifty cent (EUR 110,457.50), in order to increase it from its present amount of two hundred twenty-nine thousand twenty-five euros (EUR 229,025.-) up to three hundred thirty-nine thousand four hundred eighty-two euros fifty cent (EUR 339,482.50) through the issue of six hundred forty-nine (649) Class Y Ordinary Shares, fifty-

one thousand eighty-nine (51,089) Class A Ordinary Shares, and thirty-six thousand six hundred twenty-eight (36,628) Class B Ordinary Shares, all having a nominal value of one euros twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

The six hundred forty-nine (649) Class Y Ordinary Shares, fifty-one thousand eighty-nine (51,089) Class A Ordinary Shares, and thirty-six thousand six hundred twenty-eight (36,628) Class B Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of Class Y Ordinary Shares	Number of Class A Ordinary Shares	Number of Class B Ordinary Shares	Aggregate Subscription price
- Philippe Lerouge 16 Hermitage Road, Edgbaston, Birmingham B15 3UR, United Kingdom	170	13,384	9,593	218,358.87 EUR
- AKH Management Holdco I 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Group 1) . . .	210	16,533	11,850	269,734.17 EUR
- AKH Management Holdco I 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Group 2) . . .	269	21,172	15,185	345,505.23 EUR
Total:	649	51,089	36,628	833,598.27 euros

The Class Y Ordinary Shares, the Class A Ordinary Shares, and the Class B Ordinary Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of eight hundred thirty-three thousand five hundred ninety-eight euros twenty-seven cent (EUR 833,598.27) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the under-signed notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The non-subscribing shareholders expressly waive their preferential subscription right in connection with the present capital increase.

The total contribution of eight hundred thirty-three thousand five hundred ninety-eight euros twenty-seven cent (EUR 833,598.27) consists of one hundred ten thousand four hundred fifty-seven euros fifty cent (EUR 110,457.50) allocated to the share capital and seven hundred twenty-three thousand one hundred forty euros seventy-seven cent (EUR 723,140.77) allocated to a share premium account.

Second resolution

The meeting decides to issue fifty-seven thousand five hundred eighty (57,580) Class C Founder Shares with a nominal value of twenty-one cent (EUR 0.21) per share, and fifty-eight thousand seven hundred fifty-five (58,755) Class D Founder Shares with a nominal value of nine cent (EUR 0.09) per share.

The fifty-seven thousand five hundred eighty (57,580) Class C Founder Shares and the fifty-eight thousand seven hundred fifty-five (58,755) Class D Founder Shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of Class C Founder Shares	Number of Class D Founder shares	Aggregate Subscription price
- Philippe Lerouge 16 Hermitage Road, Edgbaston, Birmingham B15 3UR, United Kingdom	19,320	26,285	6,422.85 EUR
- AKH Management Holdco I 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Group 1)	25,164	32,470	8,206.74 EUR
- AKH Management Holdco I 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Group 2)	13,096	-	2,750.16 EUR
Total:	57,580	58,755	17,379.75 EUR

The Class C Founder Shares and the Class D Founder Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of seventeen thousand three hundred seventy-nine euros seventy-five cent (EUR 17,379.75) is at the disposal of the Company.

The proxyholder is authorised to subscribe the Class C Founder Shares and the Class D Founder Shares in the name and on behalf of the subscribers.

The total contribution of seventeen thousand three hundred seventy-nine euros seventy-five cent (EUR 17,379.75) is entirely allocated to a share premium account.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned actions, the articles 6.1 and 6.2 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall now read as follows:

«6.1. Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of three hundred thirty-nine thousand four hundred eighty-two euros fifty cent (EUR 339,482.50) represented by fully paid up shares, consisting of

(a) six hundred forty-nine (649) Class Y Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each;

(b) two hundred thirty-four thousand three hundred eight (234,308) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each;

(c) thirty-six thousand six hundred twenty-eight (36,628) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each;

(d) one (1) Management Share with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25).

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

6.2. Founder Shares

The Company may issue shares which do not represent the share capital of the Company and will be referred to as «Founder Shares».

The existing Founder Shares have been issued as follows:

(1) fifty-seven thousand five hundred eighty (57,580) Class C Founder Shares (the «Class C Founder Shares») with a par value of twenty-one cent (EUR 0.21) each for a total consideration in cash of twelve thousand ninety-one euros eighty cent (EUR 12,091.80); and

(2) fifty-eight thousand seven hundred fifty-five (58,755) Class D Founder Share (the «Class D Founder Shares») with a par value of nine cent (EUR 0.09) each for a total consideration in cash of five thousand two hundred eighty-seven euros ninety-five cent (EUR 5,287.95).

The Class C Founder Shares and the Class D Founder Shares are hereinafter collectively referred to as the «Founder Shares».

The number of issued Founder Shares may only be increased or decreased by a vote of the general meeting of shareholders in accordance with article 18 of the Articles.

The Founder Shares shall have no voting rights, but shall bear the entitlements to dividends and liquidation proceeds as provided for in the present Articles.

The Founder Shares will only be issued in registered form. They shall be registered in a register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company; such register shall contain the name of the holders of the Founder Shares, their residence or elected domicile as provided to the Company.

The inscription in the register of the holders of the Founder Shares' name evidences his right of ownership of such Founder Share(s). Upon request of a holder of Founder Shares, the Company shall deliver to the holders of the Founder Shares a written confirmation of the holding of the said Founder Shares.

Any such certificate of a Founder Share shall be signed by the Manager of the Company.

All notices and announcements shall be sent to the address mentioned in the above mentioned register. In the event that a holder of a Founder Share does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register and the holder of the Founder Share's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so inscribed in the register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by the holder of a Founder Share. The holder of a Founder Share may, at any time, change his address as entered into the register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the Company from time to time.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions AKH LUXCO (la «Société»), ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 98.981, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 mars 2004, numéro 330. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mars 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 11:30 heures sous la présidence de Mlle Florence Bal, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Rachel Uhl, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent dix mille quatre cent cinquante-sept euros cinquante cents (EUR 110.457,50) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux cent vingt-neuf mille vingt-cinq euros (EUR 229.025,-) à trois cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux euros cinquante cents (EUR 339.482,50) par l'émission de six cent quarante-neuf (649) Actions Ordinaires de Classe Y, cinquante et un mille quatre-vingt-neuf (51.089) Actions Ordinaires de Classe A, et trente-six mille six cent vingt-huit (36.628) Actions Ordinaires de Classe B, ayant toutes une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

2. Emission de cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt (57.580) Titres de Fondateur de Classe C ayant une valeur nominale de vingt et un cents (EUR 0,21) par titre, et cinquante huit mille sept cent cinquante-cinq (58.755) Titres de Fondateur de Classe D ayant une valeur nominale de neuf cents (EUR 0.09) par titre,

3. Modification subséquente des articles 6.1 et 6.2 des statuts de la Société;

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'une valeur de cent dix mille quatre cent cinquante-sept euros cinquante cents (EUR 110.457,50) afin de le porter de sa valeur actuelle de deux cent vingt-neuf mille vingt-cinq euros (EUR 229.025,-) à trois cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux euros cinquante cents (EUR 339.482,50) par l'émission de six cent quarante-neuf (649) Actions Ordinaires de Classe Y, cinquante et un mille quatre-vingt-neuf (51.089) Actions Ordinaires de Classe A, et trente-six mille six cent vingt-huit (36.628) Actions Ordinaires de Classe B, ayant toutes une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Les six cent quarante-neuf (649) Actions Ordinaires de Classe Y, les cinquante et un mille quatre-vingt-neuf (51.089) Actions Ordinaires de Classe A, et les trente-six mille six cent vingt-huit (36.628) Actions Ordinaires de Classe B, sont souscrites de la façon suivante:

Souscripteur	Nombre d'actions Ordinaires de classe Y	Nombre d'actions Ordinaires de classe A	Nombre d'actions Ordinaires de classe B	Prix de Souscription Total
- Philippe Lerouge 16 Hermitage Road, Edgbaston, Birmingham B15 3UR, Royaume-Uni.	170	13,384	9,593	218,358.87 EUR
- AKH Management Holdco I 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Groupe 1) . .	210	16,533	11,850	269,734.17 EUR
- AKH Management Holdco I 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Groupe 2) . .	269	21,172	15,185	345,505.23 EUR
Total:	649	51,089	36,628	833,598.27 EUR

Les Actions Ordinaires de Classe Y, les Actions Ordinaires de Classe A, et les Actions Ordinaires de Classe B ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de huit cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros vingt-sept cents (EUR 833.598,27) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte des souscripteurs.

Les actionnaires non-souscripteurs renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

L'apport total de huit cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros vingt-sept cents (EUR 833.598,27) est composé de cent dix mille quatre cent cinquante-sept euros cinquante cents (EUR 110.457,50) alloués au capital social et sept cent vingt-trois mille cent quarante euros soixante-dix-sept cents (EUR 723.140,77) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt (57.580) Titres de Fondateur de Classe C ayant une valeur nominale de vingt et un cents (EUR 0,21) par titre, et cinquante-huit mille sept cent cinquante-cinq (58.755) Titres de Fondateur de Classe D ayant une valeur nominale de neuf cents (EUR 0.09) par titre.

Les cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt (57.580) Titres de Fondateur de Classe C, et les cinquante huit mille sept cent cinquante-cinq (58.755) Titres de Fondateur de Classe D sont souscrits de la façon suivante:

Souscripteur	Nombre de titres de Fondateur de Classe C	Nombre de titres de Fondateur de Classe B	Prix de Souscription total
- Philippe Lerouge 16 Hermitage Road, Edgbaston, Birmingham B15 3UR, Royaume-Uni	19.320	26,285	6,422.85 EUR
- AKH Management Holdco I 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Groupe 1)	25,164	32,470	8,206.74 EUR
- AKH Management Holdco I 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Groupe 2)	13,096	-	2,750.16 EUR
Total:	57,580	58,755	17,379.75 EUR

Les Titres de Fondateur de Classe C et les Titres de Fondateur de Classe D ainsi souscrits ont été libérés en espèces, de sorte que le montant total de dix-sept mille trois cent soixante-dix neuf euros soixante-quinze cents (EUR 17.379,75) se trouve à la disposition de la Société.

Le mandataire est autorisé à souscrire les Titres de Fondateur de Classe C et les Titres de Fondateur de Classe D au nom et pour le compte des souscripteurs.

L'apport total de dix-sept mille trois cent soixante-dix neuf euros soixante-quinze cents (EUR 17.379,75) est entièrement alloué à la prime d'émission.

Troisième résolution

A la suite des actions ainsi réalisées, les articles 6.1 et 6.2 de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante

«6.1. Capital souscrit.

La Société a un capital souscrit de trois cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux euros cinquante cents (EUR 339.482,50) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en

- (a) six cent quarante-neuf (649) Actions Ordinaires de Classe Y ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- (b) deux cent trente-quatre mille trois cent huit (234.308) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- (c) trente-six mille six cent vingt-huit (36.628) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- (d) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

6.2. Titres de Fondateur

La Société peut émettre des titres ne faisant pas partie du capital social de la Société, et qui seront dénommés «Titres de Fondateur».

Les Titres de Fondateur existants ont été émis de la façon suivante:

- (1) cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt (57.580) Titres de Fondateur de Classe C (les «Titres de Fondateur de Classe C») ayant une valeur nominale de vingt et un cents (EUR 0,21) par titre, pour un montant total de douze mille quatre-vingt-onze euros quatre-vingt cents (EUR 12.091,80); et
- (2) cinquante-huit mille sept cent cinquante-cinq (58.755) Titres de Fondateur de Classe D (les «Titres de Fondateur de Classe D») ayant une valeur nominale de neuf cents (EUR 0,09) par titre, pour un montant total de cinq mille deux cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 5.287,95).

Les Titres de Fondateur de Classe C et les Titres de Fondateur de Classe D sont ci-après collectivement dénommés les «Titres de Fondateur».

Le nombre de Titres de Fondateur émis peut seulement être augmenté ou diminué par un vote de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'article 18 des Statuts.

Les Titres de Fondateur n'ont pas de droit de vote, mais participent à tout paiement de dividendes et à tout boni de liquidation, tel que prévu dans les présents Statuts.

Les Titres de Fondateur seront uniquement émis sous forme de titres nominatifs. Ils seront enregistrés dans un registre tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce registre indiquera le nom des porteurs de Titres de Fondateur, leur lieu de résidence ou domicile élu, tel que communiqué à la Société.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription du nom du porteur de Titre(s) de Fondateur au registre. Sur demande d'un porteur de Titres de Fondateur, la Société délivrera aux porteurs de Titres de Fondateur une confirmation écrite des Titres de Fondateur ainsi détenus.

Cette confirmation écrite doit être signée par le Gérant de la Société.

Toutes les notifications et avis doivent être envoyés à l'adresse indiquée dans le registre mentionné ci-avant. Dans le cas où le porteur d'un Titre de Fondateur ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser qu'une notification à cet effet soit inscrite dans le registre, et l'adresse de ce porteur de Titre de Fondateur sera réputée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse telle qu'elle peut être inscrite dans le registre par la Société de temps à autre, jusqu'à ce que le porteur d'un Titre de Fondateur fournisse une autre adresse à la Société. Le porteur d'un Titre de Fondateur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'inscrite dans le registre au moyen d'un avis écrit adressé à la Société à son siège social ou à toute autre adresse telle qu'elle peut être déterminée par la Société de temps à autre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, vol. 20S, fol. 94, case 8. – Reçu 8.335,98 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

J. Elvinger.

(036751.3/211/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2004.

SCIENTIFIC RESEARCH GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 100.692.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

Ont comparu:

1.- CARDALE OVERSEAS INC, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Madame Nathalie Carbotti-Prieur, employée privée, demeurant à L-1831 Luxembourg, 45, rue de la Tour Jacob,

en vertu d'une procuration générale lui délivrée le 24 octobre 2003.

2.- KELWOOD INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Madame Nathalie Carbotti-Prieur, prénommée, en vertu d'une procuration générale lui délivrée le 24 octobre 2003.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SCIENTIFIC RESEARCH GROUP S.A.H.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente deux mille Euros (EUR 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée par la signature d'un administrateur.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Sont intervenues:

1.- CARDALE OVERSEAS INC, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire 3.199 actions et les libérer intégralement par apport en nature de 99.999 parts sociales de la société CHARTERHOUSE CLINICAL RESEARCH UNIT LIMITED, «a Company Limited by shares», avec siège social à Ravenscourt Park Hospital, Ravenscourt Park, UK-Londres W6 0TN, représentant 99,9992% du capital total de cette société.

2.- KELWOOD INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire 1 action et la libérer intégralement par apport en nature de 1 part sociale de la société CHARTERHOUSE CLINICAL RESEARCH UNIT LIMITED, «a Company Limited by shares», représentant 0,0008% du capital total de cette société.

En conformité avec l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les 100.000 parts sociales de CHARTERHOUSE CLINICAL RESEARCH UNIT LIMITED apportées ont été évaluées dans un rapport établi en date du 26 avril 2004, par Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«En conclusion de nos travaux, nous estimons que:

- 1) la description de l'apport est claire et précise,
- 2) les modes d'évaluation sont justifiés dans les circonstances,

3) la valeur de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie (3.200 actions de EUR 10,- chacune).»

Il résulte en outre d'un certificat émis par le président de la société CHARTERHOUSE CLINICAL RESEARCH UNIT LIMITED, préqualifiée, daté du 27 avril 2004 que:

«- CARDALE OVERSEAS INC est le propriétaire de 99.999 parts sociales de CHARTERHOUSE CLINICAL RESEARCH UNIT LIMITED et KELWOOD INVESTMENTS LTD est le propriétaire de 1 part sociale de CHARTERHOUSE CLINICAL RESEARCH UNIT LIMITED, soit 100% du capital social de la société;

- ces parts sont entièrement libérées;
- CARDALE OVERSEAS INC et KELWOOD INVESTMENTS LTD sont les seuls ayant droits sur ces parts et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi anglaise et les statuts de la société, ces parts sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises au Royaume-Uni, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Lesdits rapport et certificats resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire, annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une détention par SCIENTIFIC RESEARCH GROUP S.A.H. S.A. de plus de 65% (soixante-cinq pour cent), en l'espèce 100%, des parts émises par une société de capitaux existant dans l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Nathalie Carbotti-Prieur, employée privée, née à Trèves (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant à L-1831 Luxembourg, 45, rue de la Tour Jacob,

- Madame Gaby Trierweiler, employée privée, née à Luxembourg, le 7 août 1951, demeurant à L-3352 Leudelange, 57, rue Eich,

- Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, née à Dudelange, le 12 mai 1973, demeurant à L-3515 Dudelange, 109, route de Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Alex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg, le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Carbotti-Prieur, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 mai 2004, vol. 427, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mai 2004.

H. Hellinckx.

(038707.3/242/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

R.S. CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 100.693.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

Ont comparu:

1. TEC REAL ESTATE INC., ayant son siège

social à Via Espana, 122 Bank Boston Building, 8th Floor, Panama, registre des sociétés de Panama No 448306,

2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège

social à P.O. Box 3152, Tortola, BVI, IBC numéro 212424,

les deux ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant à B-6761 Latour, 47, rue du 24 Août,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 21 avril 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de R.S. CONSULTING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil aux entreprises, la stratégie commerciale, la stratégie marketing et de communication, la recherche de personnel pour les entreprises, la prestation de services, l'assistance technique sur projets internationaux, le recrutement, le staffing.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et l'achat, la vente et la gestion de tous biens immobiliers et mobiliers.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 12.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TEC REAL ESTATE INC., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25 %, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- TEC REAL ESTATE INC., préqualifiée
- CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée,
- Monsieur Jean Naveaux, prénommé.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 78.967.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Jean Naveaux, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur est requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 30 avril 2004, vol. 427, fol. 55, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mai 2004.

H. Hellinckx.

(038708.3/242/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

IPSILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.742.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

IPSILA S.A.

Signatures

Administrateurs

(037659.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

QUARTIC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.192.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2004.

QUARTIC S.A.

Signatures

Administrateurs

(037668.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

AUTOMOBILES DE LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 88.643.

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUTOMOBILES DE LUXE S.A., ayant son siège social à Dudelange, 24, rue Gaffelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.643, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 août 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1450 du 8 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Garnier, directeur de sociétés, demeurant à Saint Nazaire (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Grégory Perrot, employé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franco Campone, manager, demeurant à Metz (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège de L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt à L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce.

2.- Modification afférente de l'article deux des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt à L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2 (premier alinéa): «Le siège social est établi à Foetz (Grand-Duché de Luxembourg). »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Garnier, G. Perrot, F. Campone, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2004, vol. 885, fol. 11, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(038690.3/239/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

AUTOMOBILES DE LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 88.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(038695.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

INVENSYS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
Siège de direction effective: Royaume-Uni, London SW1P 1BX, Carlisle Place.
R. C. Luxembourg B 68.908.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2004

L'assemblée générale de la Société tenue le 16 avril 2004 a décidé le renouvellement des mandats de:

1. Monsieur John Clayton,
2. Monsieur Glyn Fullelove,
3. Monsieur Paul Lee,
4. Monsieur David Thomas.

aux fonctions de gérant jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037516.3/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

INVENSYS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
Siège de direction effective: Royaume-Uni, London SW1P 1BX, Carlisle Place.
R. C. Luxembourg B 65.165.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2004

L'assemblée générale de la Société tenue le 16 avril 2004 a décidé le renouvellement des mandats de:

1. Monsieur John Clayton,
2. Monsieur Glyn Fullelove,
3. Monsieur Paul Lee,
4. Monsieur David Thomas.

aux fonctions de gérant jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037519.3/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

HOLZ-BOIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.862.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2004 au siège de la société

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'assemblée générale nomme Monsieur Sindic Freddy, nouveau commissaire aux comptes pour une période de 3 ans en remplacement de Monsieur Stéphan Moreaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037846.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 7.334.

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 7.334), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 15 juillet 1966, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 31 août 1966, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 19 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 310 du 26 juin 1996.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Guy Kettmann, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de Dollars US en Euros, avec effet au 31 décembre 2003.
2. Conversion au cours de 0,794439 EUR pour 1,- USD du capital social de 20.000.000,- USD, libéré à hauteur de 60%, en 15.888.779,- EUR, également libéré à hauteur de 60%, sans modification du nombre des actions.
3. Augmentation du capital social pour le porter de 15.888.779,- EUR à 16.000.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles, par incorporation d'un montant de 66.733,- (60% de 111.221,- EUR) à prélever sur les réserves.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à seize millions d'euros (EUR 16.000.000,-), représenté par seize mille (16.000) actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.»
5. Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur toutes les actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la monnaie d'expression du capital social de Dollars US en Euros, avec effet au 31 décembre 2003, au cours de change de 0,794439 EUR pour 1,- USD.

En conséquence, le capital social de la Société, de même que la comptabilité de la Société se trouvent désormais exprimés en Euros (EUR) et que par conséquent le capital social souscrit actuel de vingt millions de US dollars (20.000.000,- USD) se trouve converti en quinze millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-dix-neuf euros (15.888.779,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent onze mille deux cent vingt et un euros (111.221,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quinze millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-dix-neuf euros (15.888.779,- EUR) à seize millions d'euros (16.000.000,- EUR) à libérer à concurrence de soixante pourcent (60%), soit un montant de soixante-six mille sept cent trente-trois euros (66.733,- EUR), par incorporation à due concurrence des réserves au capital et sans émission d'actions nouvelles.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par le bilan de la Société au 31 décembre 2003, qui restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'échanger les soixante mille (60.000) anciennes actions sans désignation de valeur nominale contre seize mille (16.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à seize millions d'Euros (16.000.000,- EUR) représenté par seize mille (16.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille trois cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Kettmann, C. Day-Royemans, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2004, vol. 883, fol. 87, case 12. – Reçu 444,88 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(038697.3/239/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 7.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(038698.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

PURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.643.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2004

1. Le mandat des administrateurs:

- Maître Albert Wildgen, né le 13 juin 1953 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse,

- Maître Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse,

- Maître François Brouxel, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse,

est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Le mandat du commissaire aux comptes, la société AACO, S.à r.l., représenté par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, établie à L-2530 Luxembourg, 6 rue Henri Schnadt, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037525.3/280/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

CORDALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.741.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02033B, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

CORDALIA S.A.

Signatures

Administrateurs

(037662.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FULLMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 69.686.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 mai 2004

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur Albert Wildgen, résidant à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse,
 - Monsieur Dr. Johannes Burger, résidant à FL-9490 Liechtenstein, Vaduz, Heiligkreuz 4,
 - Monsieur François Brouxel, résidant à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse,
- est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat du commissaire aux comptes AACO, S.à r.l., représentée par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, établi à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037526.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.663.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

1) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

2) Monsieur Hartmunt Kunze, homme d'affaires, demeurant à D-13156 Berlin, est nommé administrateur-délégué, ayant le titre de président du conseil d'administration, avec pouvoir d'engager la société pour les opérations courantes par sa signature individuelle.

3) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés et après avoir analysé la situation de la Société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 avril 2004 qui a constaté que les pertes étaient devenues supérieures à la moitié du capital social, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé, sur la proposition du Conseil d'Administration, qu'il n'y a pas lieu à une dissolution anticipée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037529.3/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

ACRONYME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 81.434.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose comme suit: Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est: Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

*Pour ACRONYME S.A.**Société Anonyme***EXPERTA LUXEMBOURG***Société Anonyme**A. Garcia-Hengel / S. Wallers*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037724.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FULLMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 69.686.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(037543.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 37.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(037545.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

INTELS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, rue de Gappenhiehl.

R. C. Luxembourg B 89.700.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Signature.

(037550.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

PER INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.115.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

PER INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(037671.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

WILDEBEES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 61.597.

En date du 20 avril 2004, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateurs (délégué):

- Seen Albert, demeurant à Larochette, administrateur-délégué à 2010,
- Gokke Raymonde, demeurant à Larochette, administrateur à 2010,
- SuxesKey S.A., siège social à Larochette, administrateur à 2010.

Et la personne chargée du contrôle des comptes:

- Nellinger Gerhard, demeurant à Luxembourg, commissaire aux comptes à 2010.

Larochette, le 20 avril 2004.

A. Seen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037852.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 50.686.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

WORLDWIDE INDUSTRIAL, S.à r.l.

P. Mestdagh

Gérant

(037665.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

KA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.114.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

KA INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(037675.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SIDACIER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.097.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(037752.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SEALED AIR LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.318.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 mai 2004.

Signature.

(037727.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

AISCHA FINANZAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 80.378.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(037820.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

32614

OZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.867.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(037758.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SEALED AIR LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.319.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 mai 2004.

Signature.

(037730.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.671.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 mai 2004.

Signature.

(037733.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

COMIPLANT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.912.

Le siège social de la société a été dénoncé ce jour, le 6 mai 2004, avec effet immédiat par la fiduciaire BEFAC EXPER-TISES COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01648. – Reçu 14 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037844.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

COMIPLANT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.912.

M. Jean-Jacques Axelroud, demeurant au 24, rue de Beaumont, L-1219 Luxembourg, démissionne à compter de ce jour de son poste d'administrateur-délégué au sein de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01651. – Reçu 14 euros.

J.-J. Axelroud.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037845.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FINRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.521.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

(037802.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

NAMANISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 77.180.

Le bilan corrigé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037881.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

NAMANISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 77.180.

Le bilan corrigé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037882.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT DES DOUZE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.657.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037850.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

NELKE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.642.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037853.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

BASH, VREUGNE & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.833.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037855.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

MECTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.320.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signatures.

(037804.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

32616

MILLER & PORTLAND S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.126.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01924, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Signature.

(038245.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

MILLER & PORTLAND S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 37.126.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 5 mai 2004 à 11.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

S. Coyette

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038252.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

KOOKMIN BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.465.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature.

(037868.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SOREP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Z.I. Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 49.266.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037880.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

GAUGUIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.482.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01879, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signatures.

(037803.3/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

NAMANISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 77.180.

Le bilan corrigé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Troisième mention rectificative, première mention déposée le 28 octobre 2002, corrigée par une deuxième mention, déposée le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037883.3/1137/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.933.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

H. Podevyn
Secrétaire Général

(037874.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

TORUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.165.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 10 mai 2004 que Monsieur Marc Chong Kan, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 10 mai 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037876.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 31.619.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 1^{er} octobre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que:

Ont été désignés réviseur d'entreprises pour l'exercice social de 2003 en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A.:

- KPMG AUDIT à Luxembourg,
jusqu'à la prochaine assemblée à tenir en 2004.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.
D. Schulze / P. Laissy

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037859.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

ITI, INTERNATIONAL TRADE & INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 47.629.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037879.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

MOTOR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.108.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01911, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

(037811.3/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SOMET (FAR EAST) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.857.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037816.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

**FASTNET LUXEMBOURG, FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK
LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.713.

Un nouveau recueil des signatures de la société a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Ces nouveaux pouvoirs de signatures sont effectifs à compter du 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037867.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

KUPURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-8080 Bertrange, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 42.096.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2004, enregistré à Luxembourg le 2 avril 2004, vol. 143S, fol. 12, case 5, que la liquidation de la société à responsabilité limitée KUPURA, S.à r.l., ayant son siège social à Bertrange, est clôturée, que la société a cessé d'exister et que les valeurs et archives sociales resteront déposées et conservées pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

J.-P. Hencks.

(038074.3/216/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 91.985.

Le bilan au 31 décembre 2003 de CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES LUXEMBOURG S.A., enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037869.3/1024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FASTNET EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 73.066.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037870.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

FASTNET LUXEMBOURG, FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.713.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037871.3/1024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

THE FASTNET HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.676.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037872.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

NORDEA FUND OF FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 66.248.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 octobre 2003

Il résulte dudit procès-verbal que:

Ont été désignés réviseur d'entreprises pour l'exercice social de 2003 en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A.:

- KPMG AUDIT à Luxembourg,
jusqu'à la prochaine assemblée à tenir en 2004.
Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour NORDEA FUND OF FUNDS, SICAV
NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

D. Schulze / P. Laissy

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037862.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 20.540.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2001, les mandats des Administrateurs Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Albert Pennacchio ainsi que celui du Commissaire aux Comptes M. Guy Baumann ont été renouvelés pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour VENTURE HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG
Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037735.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 20.540.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour VENTURE HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG
Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037739.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 20.540.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2003, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, jusqu'alors Commissaire aux Comptes, a été nommé Administrateur. AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de M. Guy Baumann. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit

- Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,
- M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,
- M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,
- et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est

- AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour VENTURE HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG
Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037744.3/1017/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

LOGISYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 99.486.

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LOGISYS S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 99.486, constituée suivant acte notarié en date du 26 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 24 avril 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Neto, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christel Detrembleur, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 5 des statuts de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2004, quant au régime de signature statutaire, de sorte que le huitième alinéa de cet article se lira désormais comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le régime de signature statutaire de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2004.

En conséquence, le huitième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Huitième alinéa.

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Thillens, V. Neto, C. Detrembleur, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2004, vol. 885, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(038670.3/239/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

LOGISYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 99.486.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.J. Wagner.

(038671.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

GIOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.971.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ordinairement ce 5 mai 2004 que:

- Monsieur Giancarlo Viscardi, Avocat, demeurant à Lugano (CH), Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur François Winandy, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Georges Muller, Administrateur de société, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur David Winandy, diplômé ISC Paris, demeurant à Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Et que

- Monsieur Armand Berchem, diplômé HEC Paris, demeurant à Niederaanven (L).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038105.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

GIOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.971.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés au début de l'exercice	23.537.317,85 EUR
- Résultats de l'exercice précédent.	- 54.557,23 EUR
	23.482.760,62 EUR
- Dividende payé décembre 2003	- 22.800.000,- EUR
	682.760,62 EUR
- Résultats 2003	1.405.209,89 EUR
	2.087.970,51 EUR
- Affectation en réserve	
«Imputation Impôt Fortune 2003	- 219.339,25 EUR
- Solde résultats reportés	1.868.631,26 EUR
- Autres réserves	1.570.000,00 EUR
- Solde disponible.	3.438.631,26 EUR
- Distribution d'un dividende.	- 3.438.000,00 EUR
- Report à nouveau	631,26 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

(038114.3/802/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

IN HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.622.

In the year two thousand and four, on the twenty-first of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of IN HOLDINGS I, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1014 Luxembourg, 398, route d'Esch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 78.622 (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of November 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 339 of May 9, 2001. The Articles of Incorporation of the Company have been last amended by deed of the undersigned notary of March 29, 2004 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 10.20 a.m. and is presided by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Lionel Berthelet, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Michael Allouche, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To amend article 30 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

«Art. 30. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the Board of Directors to allocate payments on account dividends, within the limits permissible by law.»

2. To resolve that any dividend declared and paid for the financial year 2004 shall be governed by the provisions of article 30 of the Articles of Incorporation of the Company as applicable at the moment when the dividend is declared.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by each of them are recorded on an attendance list which, signed by the shareholders or their duly authorised attorney in fact and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said proxies, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed for the purpose of registration.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total issued share capital of four million five hundred ninety-five thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 4,595,725.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend article 30 of the Articles of Incorporation of the Company, which article shall forthwith read as follows:

«Art. 30. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the Board of Directors to allocate payments on account dividends, within the limits permissible by law.»

Second resolution

The general meeting resolves that any dividend declared and paid for the financial year 2004 shall be governed by the provisions of article 30 of the Articles of Incorporation of the Company as applicable at the moment when the dividend is declared.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 10.45 a.m. and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de IN HOLDINGS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.622 (la «Société») et constituée par acte du notaire instrumentant en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 339 du 9 mai 2001. Les Statuts de la Société ayant été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 29 mars 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été ouverte à 10.20 heures sous la présidence de Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lionel Berthelet, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michaël Allouche, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier l'article 30 des Statuts de la Société comme suit:

«Art. 30. Affectation des Bénéfices

L'excédent créditeur du compte de pertes et profits après déduction des frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'Administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social.

Le solde restant des bénéfices nets sera affecté par une décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, une résolution de l'Assemblée Générale des Associés, sans préjudice du pouvoir du Conseil d'Administration de distribuer des dividendes intérimaires dans les limites prévues par la loi».

2. Décider que tout dividende déclaré et payé au titre de l'année sociale 2004 est soumis aux dispositions de l'article 30 des Statuts de la Société tel qu'en vigueur au moment de la déclaration dudit dividende.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires dûment autorisés et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de quatre millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 4.595.725,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 30 des Statuts de la Société comme suit:

«Art. 30. Affectation des Bénéfices

L'excédent créditeur du compte de pertes et profits après déduction des frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'Administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social.

Le solde restant des bénéfices nets sera affecté par une décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, une résolution de l'Assemblée Générale des Associés, sans préjudice du pouvoir du Conseil d'Administration de distribuer des dividendes intérimaires dans les limites prévues par la loi».

Seconde résolution

L'assemblée générale décide que tout dividende déclaré et payé au titre de l'année sociale 2004 est soumis aux dispositions de l'article 30 des Statuts de la Société tel qu'en vigueur au moment de la déclaration dudit dividende.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.45 heures et le procès-verbal signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, L. Berthelet, M. Allouche, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2004, vol. 885, fol. 11, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.J. Wagner.

(038680.2/000/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

IN HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2004.

J.J. Wagner.

(038682.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

JOTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.612.

Les états financiers au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02467, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

- Perte de l'exercice - 87.666,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(038117.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

JOTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.612.

Les états financiers au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

- Perte de l'exercice - 150.585,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(038137.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

JOTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.612.

Les états financiers au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02470, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

- Perte de l'exercice - 2.814,34 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(038142.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

JOTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.612.

Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02473, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

- Perte de l'exercice - 1.951,28 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Signature.

(038145.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 100.688.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-eight day of April.
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

STICHTING KoSa FINANCE, a foundation («Stichting») established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 33093266 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam,

represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Amsterdam on 26 April 2004.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Covenants, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The nature of the business or purpose to be conducted or promoted by the Company shall be the activity of a funding and/or acquisition vehicle within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization and shall be limited to the following and none other:

1. to enter into, perform and comply with one or more loan agreements or other financing arrangements as well as, purchase agreements with any subsidiary of KoSa B.V., an entity whose registered address is at Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, the Netherlands and who is filed at the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 34105867, or other special purpose entities established by or at the direction of a subsidiary of KoSa B.V. (each such subsidiary, a «Purchaser»), pursuant to which agreements or arrangements such Purchaser shall borrow in whatever form, including by the issue of any debt instruments or securities, from the Company (the «Loans») and/or sell, assign, transfer, grant, charge or pledge, absolutely or as security, to the Company all or substantially all of such Purchaser's assets, including, without limitation, all of such Purchaser's right, title and interest to and in the accounts receivable and related property such Purchaser purchased from any subsidiary of or other special purpose entities established by or at the direction of a subsidiary of KoSa B.V. (the «Purchased Assets»);

2. to fund the Company's granting to the Loans and/or purchases of Purchased Assets or loans made by the Company as set forth above by borrowing from, or entering into other financing arrangements with, in the form permissible by the law of 22 March 2004 on securitization, one or more trusts, banks, financial institutions, commercial paper issuers, insurance companies or similar entities (any of the foregoing, a «Lender» or together, the «Lenders»), and, in connection with any such financing arrangements, (i) to sell, assign, transfer, grant, charge or pledge, absolutely or as security, all or substantially all of its assets, including, without limitation, all of its right, title and interest to and in the Loans and/or the Purchased Assets, and any notes received by it in connection with such Loans, and any interest it may have in the receivables and related assets pledged in support of such loans, and all proceeds of any and all of the foregoing (the «Collateral») and (ii) to enter into and perform its obligations under one or more receivables loan agreements or other financing arrangements with such Lender or Lenders;

3. to own, hold and service (or arrange for an agent to service, which agent may be an affiliate of the Company) the Purchased Assets, to enter into, perform and comply with one or more servicing agreements in connection therewith, and to take such other actions as may be necessary or appropriate to collect the Purchased Assets;

4. to invest or distribute the proceeds derived from the Company's interest in the Loans, the Purchased Assets and/or the Collateral as required by the terms of any agreements to which it is a party or as otherwise determined by the Company's Board of Managers or the single shareholder, as appropriate; and

5. to engage in any lawful act or activity and to exercise any powers permitted to funding and/or acquisition vehicles organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 22 March 2004 on securitization, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the Company may then be a party.

The Company's actions shall be limited by the following:

1. Commingled Funds. The Company shall not commingle its property with the property of any affiliate of the Company. The Company shall retain independent auditors, which may, however, also be the auditors for an affiliate.

2. Separate Identity. The Company shall:

(a) pay from its assets all obligations of any kind incurred by it, and shall not pay from its assets any obligations of any other Person except as otherwise required or permitted under this Article 3;

(b) conduct business in its own name, including holding itself out as a separate entity;

(c) not enter into any transaction with any Person except as authorized pursuant to this Article 3;

(d) enter into transactions with affiliates only on an arm's-length basis or in the case of its Loans or purchases of the Purchased Assets and related transactions with Purchasers pursuant to and in accordance with the relevant agreements approved by the Lenders;

(e) maintain its bank accounts, books and records on a separate basis from those of any other Person and in accordance with legal requirements;

(f) not hold out its credit or assets as being available to satisfy the obligations of others;

(g) use separate stationery, invoices and checks, to the extent that it needs to use stationery, invoices or checks;

(h) maintain its financial statements in accordance with generally accepted accounting principles under Luxembourg law susceptible to audit, on a separate basis from those of any other Person, except that the Company's financial statements may be consolidated noting the separate existence and obligations of the Company;

(i) maintain a principal establishment and administrative office through which its business is conducted separate from that of any affiliate, provided, however, that the Company and any of its affiliates may have offices in the same location provided there is a fair and appropriate allocation of overhead costs, if any, among the Company and any such affiliate and each of the Company and any such affiliate bears its fair share of such costs;

(j) correct any known misunderstanding regarding its separate identity;

(k) not identify itself as a division of any other Person;

(l) observe all corporate formalities including conducting regular meetings (at least once annually) of the Board of Managers and of the shareholders, minuting the resolutions of the Board of Managers and of the single shareholder or of the shareholders, paying the salaries of its own employees, if any, and preparing, filing and paying all taxes on the Company; and

(m) observe appropriate corporate formalities, with respect to all transactions and dealings with its affiliates and properly reflect all such transactions and dealings in its own accounting and corporate records.

3. Indebtedness. The Company shall not be the obligor or guarantor of or otherwise be responsible for the payment of any obligation for borrowed money except as expressly contemplated by these Articles of Incorporation.

4. Location. Any activities of the Company performed by or on behalf of the Company, whether or not contemplated under this Article 3 or any other provisions or documents (including without limitation (i) any communications with shareholders, KoSa B.V. or its subsidiaries, banks, financial institutions or any other person, (ii) creating, maintaining and auditing corporate records, financial reports and books of account, (iii) making payments of any kind (including payments to banks and other creditors) except for payments made by or through collateral accounts maintained in the US (which collateral accounts will be owned by entities that borrow from the Company), (iv) the meeting of Board of Managers and shareholders, (v) making business decisions and (vi) maintaining a bank account) shall be carried out to the extent possible in the Grand Duchy of Luxembourg but in all circumstances outside of the United States, provided that the activities under (ii), (iv) and (v) must be carried out in Luxembourg save for exceptional circumstances. In addition, the auditing of Company's books shall also be carried out to the extent possible in the Grand Duchy of Luxembourg but in all circumstances outside of the United States.

5. Prohibited Transactions. Except as expressly permitted by these Articles of Incorporation, the Company shall not engage in any dissolution, liquidation, consolidation, merger or sale of all or substantially all of its assets.

6. Expenses. The Company shall pay its own expenses from its own funds.

7. Prohibited Amendments. The Company shall not amend Articles 3, 8, 9 or 10 of these Articles of Incorporation as long as the Company has any debt obligations outstanding to another party and evidenced in writing.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

The single shareholder or any of the shareholders shall not seize the Purchased Assets or initiate any Insolvency Actions (as defined below) against the Company.

Chapter III. Manager(s), Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Manager(s)

The Company will be managed and administered by three managers who shall form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») and who need not be shareholders (the «Manager(s)»). All such Managers shall be Independent Managers (as defined below). No resignation or removal of an Independent Manager shall be effective until a successor Independent Manager shall be appointed by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders. The Independent Manager shall not at any time serve as trustee in bankruptcy for any affiliate of KoSa B.V. As used herein, «Independent Manager» shall be an individual who is not at the time of such individual's appointment, and shall not have been at any time during the preceding five years, (i) a manager, director, officer, employee or affiliate of the shareholders of KoSa B.V. or any of its subsidiaries or affiliates, or (ii) the beneficial owner, at the time of such individuals' appointment as an Independent Manager or at any time thereafter while serving as an Independent Manager, of five percent (5%) or more of the outstanding shares of any shareholder of KoSa B.V. or any of their affiliates that have general voting rights.

Each Manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, provided, however, that the conditions of the foregoing paragraph of this Article 9 must be met.

Art. 10. Board of Managers

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, provided, however, that the unanimous vote of all members of the Board of Managers shall be necessary to authorize the Company to:

1. institute proceedings to have itself adjudicated as bankrupt or insolvent, or consent to or acquiesce in the institution of bankruptcy or insolvency proceedings against it, or seek or consent to or acquiesce in the entry of an order for similar relief or the appointment of a receiver, trustee or other similar official for it or for any substantial part of its property, or seek liquidation, winding up, reorganization, arrangement, adjustment, protection, relief or composition of it or its debts under any law relating to bankruptcy, insolvency or reorganization or relief of debtors, or make any general assignment for the benefit of creditors, or, except as required by law, admit in writing its inability to pay its debt generally as they become due, or take any corporate action in furtherance of any of the actions set forth above in this clause 1 (collectively, «Insolvency Actions»), save where the absence of undertaking such Insolvency Actions would result in civil or criminal liabilities of any of the Managers or would otherwise violate applicable law;

2. act other than in its corporate name and through its duly authorized managers, officers or agents;

3. engage in any transaction or joint activity of any kind with an affiliate or any other individual, corporation, proprietorship, firm, partnership, limited partnership, trust association or other entity («Person») except as otherwise expressly contemplated by Article 3 hereof; and

4. propose to the single shareholder or to the shareholders to amend the organizational documents of the Company or to dissolve the Company.

The Company shall not engage in any business activity not otherwise allowed under these Articles of Incorporation. When voting on whether the Company will take any action described in clause 1 above, each Manager shall owe its primary fiduciary duty or other obligation to the Company and not to the shareholder(s).

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of the meetings of the Board of Managers

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers

The Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Auditors

The supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more independent auditors.

The auditors will be elected by the Board of Managers which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the Board of Managers.

Art. 17. Indemnification

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Chapter IV. Meeting of Shareholders**Art. 18. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation and subject to the object of the Company set forth in Article 3, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital; provided, however, that the foregoing is subject to the restrictions on amendments as expressly set forth in Article 3.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any Manager.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits**Art. 22. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 23. Adoption of financial statements

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, provided that the single shareholder or the general meeting of shareholders shall distribute such annual net profits to the shareholders to the greatest extent permissible under applicable laws and compatible with the Company's interest.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation**Art. 25. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved only in accordance with the provisions of Article 10, unless otherwise required by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally and, where possible in kind to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law**Art. 26. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
STICHTING KoSa FINANCE	12,500.-	125	12,500.-
Total:	12,500.-	125	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

For the purpose of registration, the present incorporation is realized within the meaning of the law of March 22, 2004, on securitization, in its article 51.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand seven hundred and fifty Euro (2,750.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2004.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended December 31, 2005:

* Mr Rolf Caspers, banker, born on March 12th, 1968 in Trier, Germany, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

* Mr Vincent de Rycke, banker, born on March 22nd, 1973 in Ghent, Belgium, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

* Mr Tom Verheyden, banker, born on August 14th, 1974 in Diest, Belgium having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

STICHTING KoSa FINANCE, une fondation («Stichting») établie conformément au droit des Pays-Bas, inscrite à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33093266, et ayant son siège social au Pays-Bas à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam,

représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 26 avril 2004.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation,

Lequel comparant ès-qualités a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Conventions, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, spécialement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination KoSa FUNDING COMPANY, S.à r.l.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans de la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

Le type d'activité ou l'objet social qui sera conduit ou promu par la Société sera l'activité d'un organisme d'acquisition et/ou d'émission au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et sera limitée à ce qui suit et rien d'autre:

1. prendre part à, exécuter et se conformer à un ou plusieurs contrats de prêts ou d'autres arrangements financiers ainsi que, des contrats d'acquisition avec toute filiale de KoSa B.V., une entité ayant son siège social à Teleportboulevard 140, à 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, et qui est inscrite au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 34105867, ou toute autre entité ayant un objet social spécial, établie par ou sur instruction d'une filiale de KoSa B.V. (chacune de ces filiales, un «Acquéreur»), contrats ou arrangements selon lesquels l'Acquéreur empruntera sous quelque forme, y compris par l'émission de tout instrument de dette ou de valeurs mobilières, à la Société (les «Prêts») et/ou vendra, cèdera, transférera, nantira, chargera ou gagera, de façon absolue ou en tant que sûreté, à la Société tout ou substantiellement tous les actifs de l'Acquéreur, incluant, sans limitation, tous les droits, tout titre et intérêt de l'Acquéreur dans les comptes à recevoir et biens y liés que l'Acquéreur a acquis de toute filiale ou autre entité ayant un objet spécial établie par ou sur instruction d'une filiale de KoSa B.V. (les «Actifs Acquis»);

2. financer les octrois de Prêts faits par la Société et/ou les acquisitions de la Société d'Actifs Acquis ou les prêts accordés par la Société tels que décrits ci-dessus en empruntant à, ou en prenant part à d'autres arrangements financiers, dans la forme autorisée par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, un ou plusieurs trusts, banques, institutions financières, émetteurs d'effets de commerce, compagnies d'assurances ou entités similaires (chacun étant décrit comme, un «Prêteur» et, collectivement, les «Prêteurs»), et, en rapport avec de tels arrangements financiers, (i) vendre, céder, transférer, charger, nantir ou gager, de façon absolue ou comme garantie, tous ou substantiellement tous ses actifs, incluant, sans limitation, tous ses droits, titres et intérêts dans ou sur les Prêts et/ou dans les Actifs Acquis, et tout instrument de dette reçu par elle en relation avec de tels Prêts, et tout intérêt que la Société pourrait avoir dans les comptes à recevoir et actifs liés gagés en garantie desdits Prêts, tous produits de tous les biens précités (les «Garanties») et (ii) prendre part et exécuter ses obligations conformément à un ou plusieurs contrats de prêts ou autres arrangements financiers avec tel Prêteur ou avec les Prêteurs;

3. posséder, détenir et entretenir (ou demander à un agent d'entretenir, lequel agent peut être une filiale de la Société) les Actifs Acquis, prendre part à et se conformer à un ou plusieurs contrats de services en relation avec les Actifs Acquis, et prendre telle autre action qui pourrait être nécessaire ou appropriée à recueillir les Actifs Acquis;

4. investir ou distribuer les produits dérivés des intérêts de la Société dans les Prêts, les Actifs Acquis et/ou des Garanties tel que prévu par les termes de tout contrat auquel la Société est partie ou tel qu'autrement déterminé par le Conseil de Gérance de la Société ou l'actionnaire unique, si approprié; et

5. engager toute action ou activité légales et exercer tout ce qui est permis à des organismes d'émission et/ou d'acquisition conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg et notamment à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, laquelle dans tous les cas, est accessoire et nécessaire ou utile à l'accomplissement des objets mentionnés ci-

dessus; étant donné que cela ne soit pas contraire aux objets définis ci-après ni autrement interdits par tous contrats auquel la Société pourrait être partie.

Les actions de la Société seront limitées par ce qui suit:

1. Fonds confondus. La Société ne devra pas confondre ses biens avec les biens de l'une quelconque de ses sociétés affiliées. La Société devra engager des réviseurs d'entreprises indépendants, qui pourraient, le cas échéant, être aussi les réviseurs d'entreprises d'une société affiliée.

2. Identité séparée. La Société devra:

(a) payer de ses actifs toutes les obligations de quelque nature soient elles qu'elle aura contractée, et ne devra pas payer de ses actifs aucune dette de toute autre Personne, sauf si tel est autrement requis ou permis selon cet article 3;

(b) conduire ses affaires en son propre nom, y compris en agissant comme une entité séparée;

(c) ne prendre part à aucune transaction avec aucune autre Personne si ce n'est autorisé par cet article 3;

(d) ne prendre part à des transactions avec des sociétés affiliées que sur base des conditions de marché ou, dans le cas de l'octroi de ses Prêts ou de l'acquisition d'Actifs Acquis et de transactions liées aux Acquéreurs, conformément aux contrats approuvés par les Prêteurs;

(e) maintenir ses comptes bancaires, livres et procès-verbaux séparément de ceux de toute autre Personne et conformément aux prescrits légaux;

(f) ne pas présenter son crédit ou ses actifs comme étant disponibles à la satisfaction des obligations des autres;

(g) utiliser un papier à lettre, des factures et bulletins séparés, dans la limite où elle doit utiliser du papier à lettre, des factures et des bulletins;

(h) maintenir ses états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés et applicables à la vérification des comptes en droit luxembourgeois et, séparément de ceux de toute autre personne, à l'exception du fait que les états financiers doivent être consolidés et doivent alors indiquer l'existence et les obligations séparées de la Société;

(i) maintenir un établissement principal et un siège administratif au travers duquel ses affaires seront conduites séparément de toute société affiliée, étant entendu cependant que la Société et l'une quelconque de ses sociétés affiliées pourraient avoir des bureaux au même endroit étant entendu qu'il faudra alors une allocation juste et appropriée des frais généraux, le cas échéant, à l'égard de la Société et de telle société affiliée et que chacune supporte une juste participation pour chaque coût;

(j) corriger toute incompréhension connue concernant son identité séparée;

(k) ne pas s'identifier comme étant une division de toute autre Personne;

(l) observer toutes les formalités annuelles en ce compris la tenue des réunions régulières (au moins une fois par an) du Conseil de Gérance et de l'assemblée des actionnaires, la rédaction des résolutions du Conseil de Gérance et de l'actionnaire unique ou des actionnaires, le paiement des salaires de ses propres employés, le cas échéant, et la préparation, la remise et le paiement de tous les impôts de la Société; et

(m) observer les formalités appropriées, dans toutes les transactions et des affaires avec ses sociétés affiliées et refléter fidèlement toutes ces transactions et accords dans ses propres livres comptables et procès-verbaux.

3. Endettement. La Société ne sera pas une obligée ou un garant ou autrement responsable du paiement de toute obligation pour de l'argent emprunté sauf si expressément prévu par les présents Statuts.

4. Lieu. Toute activité de la Société entreprise par ou au nom de la Société, envisagée ou non par le présent article 3 ou toute autre disposition ou document (en ce compris sans limitation (i) toute communication avec les associés, KoSa B.V. ou ses filiales, banques, institutions financières ou toute autre personne, (ii) toute création, maintien ou audit des procès-verbaux, rapports financiers et livres comptables de la Société, (iii) tous paiements de toute nature (incluant les paiements aux banques et autres créanciers) sauf paiements faits par ou au travers des comptes garantis maintenus aux Etats-Unis (lesquels comptes garantis seront détenus par des entités qui empruntent à la Société), (iv) toute réunion du Conseil de Gérance ou de l'assemblée des associés, (v) la prise des décisions relatives aux affaires de la Société, (vi) le maintien d'un compte bancaire) seront entreprises dans la plus large mesure possible au Grand-Duché de Luxembourg et dans toutes les hypothèses, hors des Etats-Unis, étant entendu que les activités prévues aux (ii), (iv) et (v) devront être entreprises au Luxembourg, sauf circonstances exceptionnelles. Le contrôle des livres de société de la Société devra aussi être dans la plus large mesure possible fait au Grand-Duché de Luxembourg et dans toutes les hypothèses, hors des Etats-Unis.

5. Transactions interdites. Sauf dans les cas expressément permis par ces Statuts, la Société n'engagera pas de procédure de dissolution, liquidation, consolidation, fusion ou vente de tous ou substantiellement tous de ses actifs.

6. Dépenses. La Société paiera ses propres dépenses avec ses propres fonds.

7. Modifications interdites. La Société ne pourra pas modifier les articles 3, 8, 9 ou 10 de ces Statuts aussi longtemps que la Société aura une quelconque dette envers une autre partie et qu'elle l'aura reconnu par écrit.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

L'associé unique ou l'un des associés ne saisira pas les Actifs Acquis ni n'intentera pas une Action d'Insolvabilité (telle que définie ci-après) contre la Société.

Chapitre III. Gérant(s), Conseil de Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérant(s)

La Société sera gérée et administrée par trois gérants qui formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»), associés ou non (ci-après les «Gérant(s)»).

Tous ces Gérants seront des Gérants Indépendants (tel que définis ci-après). Aucune démission ni révocation d'un Gérant Indépendant ne sera effective tant qu'un Gérant Indépendant successeur n'aura pas été nommé par une résolution de l'associé unique ou des associés. Le Gérant Indépendant ne pourra pas agir en tant que curateur dans le cadre d'une faillite pour une société affiliée de KoSa B.V. Tel qu'utilisé ici, «Gérant Indépendant» signifie un individu qui n'est pas au moment de sa désignation, et qui n'aura pas été durant les cinq précédentes années, (i) un gérant, administrateur, mandataire, employé ou affilié des associés de KoSa B.V. ou de l'une de ses filiales ou sociétés affiliées, ou (ii) le propriétaire bénéficiaire, au moment de cette désignation en tant que Gérant Indépendant ou à un quelconque moment pendant la durée de ses fonctions de Gérant Indépendant, de cinq pour cent (5%) ou plus des parts d'un associé de KoSa B.V. ou de toute société affiliée ayant le droit général de vote.

Chaque Gérant, sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés, étant entendu, néanmoins, que les conditions du précédent alinéa de cet article 9 soient réunies.

Art. 10. Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui ne sera pas obligatoirement Gérant mais qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et toutes les assemblées générales des associés (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance ou l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion par écrit, télécopieur ou par télégramme. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, étant

entendu, cependant, qu'un vote à l'unanimité des membres du Conseil de Gérance sera requis pour autoriser la Société à :

1. mettre en oeuvre une procédure afin de se voir reconnaître comme étant en faillite ou insolvable, ou consentir ou acquiescer dans une procédure de faillite ou d'insolvabilité intentée contre elle, ou chercher ou consentir à ou acquiescer quant à un remède similaire ou la désignation d'un administrateur judiciaire, curateur ou tout autre personne ayant une fonction similaire pour elle ou pour toute partie substantielle de ses biens, ou chercher une liquidation, un concordat, une réorganisation, un arrangement, un ajustement, une protection, une exonération ou un arrangement de sa ou de ses dettes conformément à toute loi relative à la faillite, l'insolvabilité ou à l'exonération des débiteurs, ou faire toute cession générale au profit des créanciers, ou, à moins que cela ne soit requis par la loi, admettre par écrit son incapacité à payer sa dette lorsqu'elle devient exigible, ou entreprendre toute action commerciale suite à toute action telle que décrite ci-dessus dans ce paragraphe 1 (collectivement, «Actions d'Insolvabilité»), à moins que le défaut d'entreprendre telles Actions d'Insolvabilité résulterait en une responsabilité civile ou pénale pour l'un quelconque des gérants ou violerait autrement des lois applicables;

2. agir autrement que sous sa dénomination et au travers de ses gérants dûment autorisés, mandataires ou agents; et

3. s'engager dans toute transaction ou activité liée de quelque nature avec une société affiliée ou tout autre individu, société, propriété, firme, société en commandite par actions, société en commandite simple, trust, association ou toute autre entité («Personne») sauf si autrement expressément prévu par l'article 3; et

4. proposer à l'associé unique ou aux associés de modifier les statuts de la Société ou de dissoudre la Société.

La Société ne s'engagera pas dans toute activité qui ne sera pas permise par ces Statuts. Au moment du vote pour savoir si la Société va entreprendre une des actions telle que décrites dans le paragraphe 1 ci-dessus, chaque gérant devra respecter son devoir de mandataire ou toute autre obligation envers la Société et non envers le(s) associé(s).

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraaires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Auditeurs

Les opérations de la Société seront surveillées, et devront obligatoirement l'être par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Les réviseurs d'entreprises seront nommés par décision du Conseil de Gérance qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Au terme de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision du Conseil de Gérance.

Art. 17. Indemnisation

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés**Art. 18. Assemblée générale des associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société tel que défini dans l'article 3, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital; étant entendu, cependant, que cela soit soumis aux restrictions aux modifications telles qu'expressément précisée dans l'article 3.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des Bénéfices**Art. 22. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 24. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, étant entendu que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés distribuer le solde de ces bénéfices annuels nets dans les conditions fixées par la loi applicable et dans l'intérêt de la Société.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 25. Dissolution, liquidation**

La Société ne pourra être dissoute que conformément aux provisions de l'article 10, à moins que cela ne soit autrement requis par la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique, ou les associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement, et, si possible en nature entre les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable**Art. 26. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Montant payé (EUR)
STICHTING KoSa FINANCE	12.500	125	12.500,-
Total:	12.500	125	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente constitution est réalisée au sens de la loi du 22 mars 2004, en son article 51, relative à la titrisation.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille sept cent cinquante Euros (2.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2004.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et décide en outre de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2005:

* Monsieur Rolf Caspers, banquier, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

* Monsieur Vincent de Rycke, banquier, né le 22 mars 1973 à Gant, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

* Monsieur Tom Verheyden, banquier, né le 14 août 1974 à Diest, Belgique ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. Le siège social est fixé à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, vol. 143S, fol. 43, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

G. Lecuit.

(038561.3/220/753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

**MIKE SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PLANTART, S.à r.l.).**

Siège social: L-4315 Esch-sur-Alzette, 1, Cité Schaefngen.
R. C. Luxembourg B 47.157.

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Christiane Schneider, employée privée, née à Luxembourg, le 7 octobre 1959 (no matricule 19591007222), demeurant à L-3514 Dudelange, 159, route de Kayl;

2.- Monsieur Michel Schaack, entrepreneur de constructions, né à Dudelange le 6 novembre 1961 (no matricule 19611106311), demeurant à F-54150 Mairy-Mainville, 10, rue de l'Eglise;

Lesquels comparants déclarent que la nommée sub 1) est la seule et unique propriétaire de la société à responsabilité limitée PLANTART, S.à r.l., (no matricule 19942402840), avec siège social à Dudelange, 159, route de Kayl; inscrite au registre des firmes sous le numéro B 47.157;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 mars 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 13183;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6.- des statuts comme suit:

«Art. 6. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule cinquante-sept Euro (EUR 12.394,57) représenté par cents parts sociales (100) sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Madame Christiane Schneider, prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Michel Schaack, ici présent et ce acceptant, cent parts sociales (100) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée PLANTART, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-), montant que Madame Christiane Schneider, prédite, a reconnu avoir reçu par les présentes de Monsieur Michel Schaack, ce dont quittance et titre pour solde.

Troisième résolution

Suite à la prédite cession de parts, le deuxième alinéa de l'article 6.- des statuts est à lire comme suit:

«Art. 6. Deuxième alinéa. Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Michel Schaack, prédit.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en MIKE SCHAACK, S.à r.l.

Suite à ce changement de dénomination, l'article 1.- des statuts est à lire comme suit:

«Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MIKE SCHAACK, S.à r.l.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Dudelange, à L-4315 Esch-sur-Alzette, 1, Cité Schaefngen.

Suite à ce transfert de siège, le premier alinéa de l'article 2.- des statuts est à lire comme suit:

«Art. 2. Premier alinéa. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet de la société et de donner à l'article 3.- des statuts la teneur suivante:

«Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et vente de matériaux de construction, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Septième et dernière résolution

Est nommé gérant unique:

- Monsieur Michel Schaack, prédit, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée;

Frais

Le montant des frais généralement quelconques, incombant à la société en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de EUR 700,-

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Schneider, M. Schaack, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004, vol. 885, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 mai 2004.

C. Doerner.

(038666.3/209/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

MIKE SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4315 Esch-sur-Alzette, 1, Cité Schaefgen .

R. C. Luxembourg B 47.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(038667.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

THE UMOJA COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 85.696.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Signatures.

(037414.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

THE UMOJA COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 85.696.

Conseil d'Administration

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, domicilié au 66, avenue Victor-Hugo, L-1750 Luxembourg.

- THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, domicilié au 66, avenue Victor-Hugo, L-1750 Luxembourg.

- INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur, domicilié au 66, avenue Victor-Hugo, L-1750 Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- IB MANAGEMENT SERVICES S.A., domicilié au 66, avenue Victor-Hugo, L-1750 Luxembourg.

Comptes annuels

L'Assemblée Générale des Actionnaires, réunie au siège social de la Société le 5 mai 2004, a décidé d'approuver les comptes annuels de la Société pour la période du 28 décembre 2001 au 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale a décidé de reporter la perte de l'exercice s'élevant à USD 20.497,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037415.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 1.860.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038060.3/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

COPYTREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 39.732.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037322.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

COPYTREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 39.732.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037323.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.355.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(038021.3/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

SPECIALTY MATERIALS INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 3.912.900,- EUR.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 78.973.

Il résulte de la convention de cession du 30 septembre 2003 que les 83 (quatre-vingt-trois) parts sociales de la société SPECIALTY MATERIALS INVESTORS, S.à r.l. que détenait ADVENT PARTNERS (N/A) GPE-IV LIMITED PARTNERSHIP ont été transférées à ADVENT PARTNERS GPE-IV LIMITED PARTNERSHIP, de telle sorte que ADVENT PARTNERS GPE-IV LIMITED PARTNERSHIP détient désormais 307 (trois cent sept) parts sociales de la société SPECIALTY MATERIALS INVESTORS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01482. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(037734.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.
